

DELIBERATION N° 91/09-06 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE P. LOTI/DEMANDE DE SUBVENTION MENUISERIE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée de l'opportunité de réaliser, en 1992, des travaux de remplacement de menuiseries extérieures au groupe scolaire Pierre Loti (primaire et maternelle).

En effet, les menuiseries existantes étant détériorées et vétustes n'assurent plus l'étanchéité des baies et autres ouvertures aux intempéries.

L'inscription des crédits sera faite au budget primitif 1992 selon une estimation dressée par les services techniques, soit :

- maternelle : 207 591 F TTC
- primaire : 247 281 F TTC.

Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 43 % de leur montant H.T. au titre des travaux de grosses réparations scolaires par le Conseil Général, un financement de 164 920, 00 F pourrait être obtenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- de prévoir au budget l'inscription en dépenses et en recettes des crédits nécessaires à cette réalisation en 1992,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement des appels d'offres et à signer les marchés et avenants y afférent.